

Descriptif détaillé de la formation

CAP Métiers du football

en Contrat d'Apprentissage

Descriptif et Public

Le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) '*Métiers du football*' est une certification pour des jeunes en centre de formation d'un club de football professionnel. Il permet l'insertion dans la carrière de footballeur professionnel, la poursuite d'études ou la réalisation d'activités en lien avec le secteur du football. Les compétences acquises pourront lui permettre de gérer au mieux sa carrière de joueur sur le plan sportif et extra-sportif puis de se reconverter à la fin de celle-ci. (Cf. Arrêté du 27/02/2024 NOR : MENE2405882A).

Sortie de la formation

CAP Métiers du football - Diplôme de niveau 3 - Certificateur : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – (Cf. Arrêté du 27/02/2024 MENE2405882A - France compétences : RNCP38877 du 22/04/2024).

Prérequis

Être jeune footballeur ayant satisfait aux sélections sportives et qui intègre le centre de formation d'un club de football professionnel. (Cf. Arrêté du 27/02/2024 Annexe II – 1.1).

Modalités et délai d'accès (processus d'inscription)

Vous possédez les prérequis, cette formation vous intéresse, alors complétez notre formulaire de Demande d'Admission en ligne. En retour vous serez contacté sous septaine. Nous vérifierons la faisabilité d'un contrat d'apprentissage avec votre club (seule voie d'accès que nous proposons pour cette formation).

Un entretien et des tests de positionnement en français et mathématiques seront effectués pour identifier vos besoins en vue d'adapter notre accompagnement pédagogique. Une dispense d'Unités à l'examen peut être accordée à votre demande et sur justificatifs (Arrêté du 23/06/2014 MENE1414880A). Toute difficulté nécessitant une compensation (pédagogique, matérielle...) sera étudiée avec attention.

Dans la possibilité d'un contrat d'apprentissage, le montage du dossier, les vérifications d'usage et la signature de celui-ci peuvent prendre jusqu'à un mois de délai.

Suite à la réforme du diplôme, la prochaine présentation à l'examen se fera en 2026 (Article 6 de l'Arrêté du 27/02/2024).

Durée

Formation en CFA : 400 heures sur 1 année ou 800 heures sur 2 ans.

Objectifs de la formation : activités professionnelles et savoirs

Le CAP Métiers du football, permet l'insertion dans la carrière de footballeur professionnel et implique que le jeune suive des enseignements généraux et techniques afin d'apprendre à :

S'entraîner et participer à des matchs de football en tant que sportif de haut niveau :

- Savoir : gérer sa pratique sportive de haut niveau, respecter une éthique professionnelle et gérer sa carrière et son image.

Participer au fonctionnement d'une organisation sportive :

- Savoir : maîtriser son environnement professionnel, contribuer aux approvisionnements, contribuer à la communication institutionnelle, participer au choix de l'événement et à la planification de ses différentes étapes, déterminer son coût et sa faisabilité, contribuer à la logistique de l'organisation et à l'élaboration d'une communication événementielle, mettre en œuvre et évaluer les résultats de l'événement.

Aider à l'animation et à l'encadrement d'équipes de jeunes dans un club de football :

- Savoir : préparer des séances d'activités s'inscrivant dans le projet sportif et éducatif de la structure, conduire et évaluer des séances d'activités football, gérer des rencontres de football. Le Certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 pour avoir les bons réflexes face aux incidents les plus communs sera validé pendant la formation.

Tarif :

Formation : 6.100€ Nets (1 an) à la charge du club via son OPCO.

En effet, l'EN Sport a fait le choix d'aligner son tarif sur le niveau de prise en charge de France compétences relatif au RNCP38877 de manière à ce qu'il n'y ait pas de reste à charge pour le club.

Rémunération apprenti : % du SMIC ou SMC variable selon l'âge et le niveau de diplôme.

Aides État : 6.000€ versés au club pour l'embauche d'un alternant jusqu'au 31/12/2024 ; Une exonération particulière des cotisations salariales limitée aux cotisations dues au titre de la part de la rémunération. Une aide spécifique pour l'embauche de personnes handicapées.

Contenu et compétences attestées (Cf. Arrêté du 27/02/2024, Annexe III, Référentiel de compétences)

- Compétences Professionnelles (en club de football)

La formation est composée de 3 grands Blocs, décomposés en Activités Professionnelles déclinées en blocs de compétences cohérents, déclinés en savoirs associés en lien avec des critères d'évaluation détaillés ci-dessous (Cf. Annexe IV de l'Arrêté sus visé).

Unités d'enseignement Professionnelles (UP) du CAP Métiers du football

Activités professionnelles	Compétences du bloc	Compétences opérationnelles	Critères d'évaluation
Bloc 1 - S'entraîner et participer à des matchs de football en tant que sportif de haut niveau			
P1 - Entraînement et participation à des matchs de football en tant que sportif de haut niveau	C1.1 Gérer sa pratique sportive de haut niveau	C1.1.1 identifier et mettre en œuvre les règles d'une hygiène de vie adaptée à sa pratique sportive de haut niveau	La pratique sportive de haut niveau est gérée dans ses principales composantes : hygiène de vie, nutrition, physiologie, aspect psychologique et analyse de la performance.
		C1.1.2 respecter la physiologie de l'organisme lors de sa pratique sportive de haut niveau	
		C1.1.3 gérer sa préparation psychologique et la charge mentale liée au sport de haut niveau	
		C1.1.4 optimiser sa performance sportive à partir de l'analyse de sa pratique	
	C1.2 Respecter une éthique professionnelle	C1.2.1 Appliquer les lois du jeu lors des entraînements et des matchs	L'éthique professionnelle est respectée au travers de la connaissance des lois du jeu, des valeurs essentielles et des droits et devoirs.
		C1.2.2 Adopter un comportement respectueux et responsable envers tous les acteurs	
		C1.2.3 respecter le cadre législatif de la pratique du football	
	C1.3 Gérer sa carrière et son image	C1.3.1 Opérer des choix éclairés dans la construction de son projet professionnel	Le projet professionnel est réfléchi dans quelques dimensions : connaissance de l'environnement professionnel, maîtrise de la communication et de l'image.
		C1.3.2 Communiquer de façon efficace et adaptée dans l'environnement professionnel et culturel du football	
C1.3.3 Maitriser les enjeux de l'image renvoyée en tant que joueur			
			UP1 - Coefficient : 5 Mode : ponctuel oral Durée : 30mn

Activités professionnelles	Compétences du bloc	Compétences opérationnelles	Critères d'évaluation
Bloc 2 - Participer au fonctionnement d'une organisation sportive			
A4 - Contribution aux tâches de gestion courante d'une l'organisation sportive	C2.1 Maîtriser son environnement professionnel	C2.1.1 Se situer et comprendre l'organigramme de la structure	L'environnement professionnel interne et externe à l'organisation sportive est maîtrisé
		C2.1.2 Identifier les partenaires institutionnels de la structure	
		C2.1.3 Identifier les partenaires commerciaux	
		C2.1.4 Identifier les sources de financement de l'organisation	
		C2.1.5 Identifier les principaux postes de dépenses de l'organisation	
	C2.2 Contribuer aux approvisionnements	C2.2.1 Saisir, réaliser, mettre en forme des tableaux et des états chiffrés simples	L'approvisionnement est réalisé en adéquation avec les besoins des clients conformément aux procédures de l'organisation sportive
		C2.2.2 Analyser et comparer des offres de fournisseurs	
		C2.2.3 Participer à la passation des commandes	
		C2.2.4 Suivre et réceptionner les commandes	
		C2.2.5 Participer aux opérations d'inventaires	
	C2.3 Contribuer à la communication institutionnelle	C2.3.1 Rédiger des écrits professionnels	Les objectifs de la communication institutionnelle sont assimilés et la contribution à cette communication est en adéquation avec les objectifs de l'organisation
		C2.3.2 Concevoir et réaliser des supports de communication	
C2.3.3 Participer au choix des moyens de diffusion			
C2.3.4 Diffuser l'information			
C2.3.5 Répondre à des sollicitations extérieures (interview, reportage...)			
A5 - Contribution à l'organisation d'un événement	C2.4 Participer au choix de l'événement	C2.4.1 Définir l'objectif et la cible de	L'évènement choisi permet d'atteindre les objectifs de l'organisation et s'adresse à la cible souhaitée
		C2.4.2 Proposer des événements sportifs et non sportifs adaptés qui répondent à la cible et à l'objectif	
		C2.4.3 Choisir un événement en fonction de la structure, de l'objectif et du public visé	
	C2.5 Participer à la planification des différentes étapes de l'événement	C2.5.1 Définir les différentes étapes d'un événement	Les étapes organisationnelles de l'évènement sont définies, le calendrier prévisionnel est élaboré et la participation au suivi de l'évènement est effective
		C2.5.2 Participer à l'élaboration d'un calendrier prévisionnel	
		C2.5.3 Participer au suivi de la planification à partir d'un outil donné	
	C2.6 Déterminer le coût de l'événement et sa faisabilité	C2.6.1 Evaluer les moyens (humains, matériels, environnementaux et financiers) de l'événement	La faisabilité de l'évènement est déterminée en fonction des coûts, des recettes et des moyens humains nécessaires
		C2.6.2 Calculer les dépenses et recettes prévisionnelles de l'événement	
		C2.6.3 Apprécier la faisabilité de l'événement	
	C2.7 Contribuer à la logistique de l'organisation	C2.7.1 Trouver des lieux susceptibles d'accueillir l'événement à la date choisie	La participation à la logistique de l'évènement est effective et conforme aux attendus de l'organisation
		C2.7.2 Comparer ces lieux et choisir le plus adapté aux objectifs et contraintes d'organisation	
		C2.7.3 Formaliser la réservation du lieu retenu	
		C2.7.4 Préparer la liste du matériel nécessaire à l'organisation de l'événement	
		C2.7.5 Planifier la récupération, le transport et le stockage	
	C2.8 Contribuer à l'élaboration d'une communication événementielle	C2.8.1 Réaliser des supports pour promouvoir l'événement	La promotion de l'évènement est assurée en fonction des consignes
		C2.8.2 Faire des choix de communication en fonction de la cible et du budget	
	C2.9 Mettre en œuvre et évaluer les résultats d'un événement	C2.9.1 Contribuer à la mise en œuvre de l'événement	La participation à l'évènement est effective, le bilan réalisé et des propositions d'amélioration suggérées
		C2.9.2 Évaluer les résultats de l'événement	
C2.9.3 Proposer des modifications et/ou améliorations			

UP2 - Coefficient : 3
Mode : ponctuel écrit
Durée : 1h 30mn

Activités professionnelles	Compétences du bloc	Compétences opérationnelles	Critères d'évaluation	
Bloc 3 : Aider à l'animation et à l'encadrement d'équipes de jeunes dans un club de football				
A6 - Préparation de séances d'activités s'inscrivant dans le projet sportif et éducatif de la structure	C3.1 Prendre en compte les caractéristiques du public encadré	C3.1.1 Identifier les caractéristiques du public encadré	Le public encadré est identifié et ses caractéristiques prises en compte	
		C3.1.2 Adapter la préparation de la séance aux caractéristiques du public cible		
	C3.2 Participer à la définition de l'objectif de la séance	C3.2.1 Situer la séance dans une programmation annuelle	L'objectif de la séance proposée s'inscrit logiquement dans la programmation annuelle	
		C3.2.2 Adapter l'objectif au cycle d'entraînement (périodes, catégories)		
	C3.3 Participer à la conception et à la rédaction de la séance	C3.3.1 Respecter un plan de séance	Le plan de séance, les activités proposées et les critères d'évaluation sont en conformité avec l'objectif visé	
		C3.3.2 Choisir des activités d'entraînement adaptées à l'objectif de la séance		
C3.3.3 Définir les critères d'évaluation des différentes parties				
A7 - Conduite et évaluation de séances d'activités football	C3.4 Participer à la préparation matérielle et spatiale de la séance	C3.4.1 Organiser les différents espaces de pratique et d'animation	Les différents espaces de pratique et d'animation sont organisés, le matériel est vérifié et les règles de sécurité prises en compte	
		C3.4.2 Veiller aux règles de sécurité et de vérification du matériel		
	C3.5 Organiser l'accueil du groupe d'entraînement	C3.5.1 Accueillir les enfants et leurs parents	L'accueil des enfants et de leurs accompagnants est assuré, les pratiquants pris en charge du vestiaire au terrain	
		C3.5.2 Prendre en charge le pratiquant du vestiaire au terrain		
	C3.6 Présenter les objectifs de la séance et assurer sa mise en œuvre	C3.6.1 Expliquer les objectifs de la séance	Les objectifs et les activités sont explicités et la séance rapidement mise en œuvre	
		C3.6.2 Définir les activités à réaliser		
		C3.6.3 Organiser la mise en œuvre		
	C3.7 Évaluer l'activité des joueurs pendant la séance	C3.7.1 Utiliser les critères d'évaluation définis dans la séance	Les critères d'évaluation sont utilisés pour évaluer l'activité des joueurs pendant la séance, la performance est tracée	
		C3.7.2 Tester périodiquement et tracer la performance		
	C3.8 Effectuer le bilan de la séance	C3.8.1 Questionner les joueurs sur le ressenti de la séance (plaisir)	Le bilan de la séance est réalisé avec les réussites et les axes de progrès identifiés	
C3.8.2 Identifier les réussites de la séance				
C3.8.3 Relever les axes de progrès en vue de la prochaine séance				
A8 - Gestion de rencontres de football	C3.9 Participer à l'organisation sportive de rencontres	C3.9.1 Anticiper la dimension réglementaire de la rencontre	L'organisation sportive de rencontres est effective	
		C3.9.2 Assurer la logistique de la rencontre		
		C3.9.3 Organiser l'accueil des participants		
	C3.10 Participer à l'arbitrage d'une rencontre	C3.10.1 Prendre part à la rencontre en tant qu'arbitre central	La contribution à l'arbitrage est réelle	
		C3.10.2 Prendre part à la rencontre en tant qu'arbitre assistant		
	C3.11 Gérer l'équipe lors d'une rencontre	C3.11.1 Prendre en charge l'échauffement du groupe	La gestion de l'équipe lors d'une rencontre est assurée, les valeurs de fair-play insufflées	
		C3.11.2 Observer et réguler l'équipe durant la rencontre		
		C3.11.3 Insuffler des valeurs de fair-play		

**UP3 -
Coefficient : 3
Mode :
ponctuel
pratique et
oral
Durée : 45mn**

- **Compétences Générales** (en Centre de Formation d'Apprentis)

La formation est composée de 4 grands blocs plus 1 bloc facultatif, ci-dessous détaillés en compétences générales, compétences détaillées et critères d'évaluation en lien avec l'examen.

Concernant les épreuves facultatives, seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme de CAP Métiers du football.

Unités d'enseignement Général (UG) du CAP Métiers du football

Compétences Générales	Compétences détaillées	Critères d'évaluation
Bloc 1 - Français, Histoire-géographie, enseignement moral et civique		
UG1 - Français	Communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer	Coefficient : 3 Mode : ponctuel écrit et oral Durée : 02h25
	Reformuler, à l'écrit ou à l'oral, un message lu ou entendu	
	Évaluer sa production orale ou écrite en vue de l'améliorer	
	Lire, comprendre et présenter des textes documentaires ou fictionnels, des œuvres littéraires et artistiques	
Rendre compte, à l'oral ou à l'écrit, d'une expérience en lien avec le métier		
UG1 - Histoire-géographie, enseignement moral et civique	Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG)	
	S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG)	
	Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC)	
	Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC)	
	Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	
Bloc 2 - Mathématiques et physique-chimie		
UG2 - Mathématiques et physique-chimie	Rechercher, extraire et organiser l'information	Coefficient : 2 Mode : ponctuel écrit Durée : 01h30
	Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité	
	Expérimenter, utiliser une simulation	
	Critiquer un résultat, argumenter : contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion	
	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié	
Bloc 3 - Education physique et sportive		
UG3 - Education physique et sportive	Développer sa motricité	Coefficient : 1 Mode : ponctuel
	S'organiser pour apprendre et s'entraîner	
	Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaître les règles, les appliquer, les faire respecter	
	Construire durablement sa santé	
	Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique	
Bloc 4 - Prévention, santé, environnement		
UG4 - Prévention, santé, environnement	Appliquer une méthode d'analyse d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation	Coefficient : 1 Mode : ponctuel écrit Durée : 01h
	Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention	
	Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation et argumenter un choix	
	Communiquer à l'écrit et à l'oral avec une syntaxe claire et un vocabulaire technique adapté	
	Agir face à une situation d'urgence	

Unités d'Enseignement Facultatives (UF) du CAP Métiers du football

Compétences Générales	Compétences détaillées	Critères d'évaluation
Blocs facultatifs (seuls les points excédant 10 sont pris en compte)		
UF1 - Langue vivante	L'épreuve de langue vivante facultative (langue différente de la langue concernée par l'épreuve obligatoire) a pour objectif de vérifier, au niveau A2 (utilisateur élémentaire de niveau intermédiaire) du CECRL (art. D.312-16 du CE), les compétences du candidat à : S'exprimer à l'oral en continu, Intéragir à l'oral, Comprendre un document écrit dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	Coefficient : 1 Mode : ponctuel oral Durée : 12mn
UF2 - Arts appliqués et cultures artistiques	Respecter les consignes et mettre en œuvre un cahier des charges simple relatif à une démarche de création design Établir des propositions cohérentes d'expérimentation et de réalisation en réponse à un problème posé Réinvestir des notions repérées dans des références relatives aux différents domaines du design et des cultures artistiques Opérer un choix raisonné parmi des propositions de création design Consolider une proposition - Présenter graphiquement ou en volume une intention Rendre compte à l'oral et/ou à l'écrit une démarche partielle de conception design	Coefficient : 1 Mode : ponctuel écrit Durée : 01h30

Modalités d'évaluation (Cf. du 27/02/2024, Annexe IV - Définition des épreuves)

Une dispense d'Unités à l'examen peut être accordée à la demande du candidat et sur justificatifs (*Arrêté du 23/06/2014 MENE1414880A*).

- Contrôles en cours de formation ;
- Présentation du carnet de suivi du candidat ;
- Épreuves écrites et orales à l'examen ;
- Présentation orale et évaluation du chef d'œuvre du candidat.

Moyens pédagogiques et méthodes mobilisés

L'EN Sport met en œuvre une **formation multimodale** qui comprend :

- Des **temps de formation en 'synchrones'** (les apprentis suivent ensemble la formation) en présentiel en centre de formation ou en distanciel via un outil de visioconférence. Ces temps sont animés par des formateurs expérimentés ;
- Des **temps d'autoformation en 'asynchrones'** (l'apprenti s'organise comme il le souhaite), réalisés à distance via notre plateforme de formation. Ceux-ci sont découpés en séquences composées de :
 - o Grains de formation avec objectifs, cours, résumés, exercices, questionnaires et évaluations ;
 - o Activités complémentaires : tests, vidéos interactives, devoirs...
- De la **réalisation de travaux** collaboratifs et personnels ;
- Un **accompagnement mensuel à distance** par une personne dédiée, visant à soutenir et accompagner l'apprenti dans sa progression globale (formations club et CFA).

Tracabilité : Les connexions justifient de la présence de l'apprenti en formation 'asynchrone'. Les temps d'animation avec le formateur sont attestés par une attestation de présence. Ceci permettant une évaluation de l'implication et de la progression de l'apprenti.

Formateurs : Qualifiés et expérimentés.

Perspectives d'évolution (*non exhaustif*)

Le CAP est un diplôme national du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle (niveau 3). Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle mais rend possible la poursuite d'études (*Cf. RNCP38877 Objectifs*).

Les possibilités d'évolution sont liées aux métiers de l'entraînement, de la gestion, de l'encadrement dans le football et se font soit à travers une poursuite d'études à l'issue du CAP, soit suite à une reconversion en fin de carrière du joueur professionnel.

Types d'emplois accessibles

- Footballeur professionnel ;
- Sportif professionnel ;
- Encadrant de jeunes dans le football ;
- Assistant aux fonctions supports au sein de structures sportives de toute nature (services administratif, commercial, communication...).

Secteurs d'activités

Le métier s'exerce principalement dans :

- Les clubs de football professionnels ou amateurs ;
- Les clubs sportifs professionnels ou amateurs ;
- Les institutions sportives nationales (fédérations, ligues, districts...) et internationales (clubs étrangers...);
- Les collectivités (au sein d'un service des sports...).

Poursuite d'études

Le jeune footballeur peut s'orienter vers une carrière en lien avec sa passion, en suivant des modules de formation et certifications :

- TP (Tire Professionnel) Moniteur de football – FFF (RNCP38292 niveau 4) ;
- TP Entraîneur de football - FFF (RNCP37758 niveau 5) ;
- TP Entraîneur formateur de football - FFF (RNCP37419 niveau 6) ;
- TP Entraîneur professionnel de football – FFF (RNCP37420 niveau 6) ;
- DESJEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité "performance sportive" mention "football" – Ministère du Sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques (RNCP35904 niveau 6).

L'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences est possible dans le cadre de la Formation Professionnelle ou de la Validation des Acquis de l'Expérience (*BO ENJS n° 26 du 30/06/2016*).

Textes relatifs au CAP Métiers du football

- Certification RNCP 38877 enregistrée le 22/04/2024 chez France Compétences - Fin au 31/08/2029 ;
- Arrêté MENE2405882A du 27/02/2024 portant création de la spécialité « Métiers du football » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance ;
- Arrêté MENE2418163A du 27/06/2024 modifiant l'arrêté du 27/02/2024 en remplaçant son annexe V relatif aux périodes de formation en milieu professionnel.

Aides à l'embauche d'un apprenti :

- Décret n° 2023-1354 du 29/12/2023 portant prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation ;
- *Embauche d'un apprenti, les aides :*
 - https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-embauche-apprenti#aides-sp-cifiques-l-embauche-pou_2
- *Simulateur de calcul d'aides employeur au Contrat d'Apprentissage :*
 - <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>